

Aide à la formation de créateurs d'entreprises - Subvention à Rive Boutique de Gestion - Entreprise ESTAVOYER

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'article 5 de la loi du 2 mars 1982, la commune, lorsque son intervention a pour objet de favoriser le développement économique, peut accorder des aides indirectes, notamment des aides techniques. Parmi ces dernières, dont les modalités sont laissées à la libre appréciation des collectivités locales, figurent des aides à la formation, des aides à l'exportation, des audits...

Aussi, la collectivité, afin de compléter les diverses actions déjà engagées en faveur du redéploiement économique et du développement de l'emploi, accorde des aides à la formation et particulièrement des aides à la formation de créateurs d'entreprises en matière de plan d'affaires.

A ce titre, la Ville de Besançon a confié à l'Association Rive Boutique de Gestion une mission d'intérêt public pour la gestion et l'animation de la Pépinière d'Entreprises sise 3, rue Violet à Besançon.

La Ville de Besançon alloue une somme de 50 000 F pour l'accueil et le suivi de chaque créateur d'entreprise. Cette somme est considérée comme une aide au plan d'affaires. La Ville pourra être amenée à réviser à la baisse l'aide financière accordée, dans le cas où d'autres collectivités territoriales participeraient au plan d'affaires.

La Société ESTAVOYER, dont l'activité est la mécanique de précision, remplit les conditions pour bénéficier de cette mesure.

Le versement de l'aide à la création d'entreprises serait effectué au profit de l'association Rive Boutique de Gestion sur confirmation que l'entreprise a bien suivi la formation.

Au cas où une entreprise ne respecterait pas l'engagement de s'implanter sur le territoire de la commune de Besançon ou sur les communes ayant passé un accord de reversement de taxe professionnelle avec Besançon (Chemaudin actuellement), ladite entreprise est tenue de reverser à la Ville de Besançon le montant de l'aide reçue.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et en cas d'accord à allouer une somme de 50 000 F qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 1997, compte 92.90.65748.30200 abondé par un crédit du même montant à prélever du compte 92.90/6068.30200.

«M. DUVERGET : Monsieur le Maire, bien sûr nous sommes favorables à ces aides et je dirais qu'il faudrait, à la limite, les multiplier.

J'ai été alerté, comme vous sans doute, par un article de l'Entreprise du mois de novembre 1997, qui indique le palmarès des villes 1997, les villes les mieux gérées et les plus favorables aux entreprises. Sur cette enquête, 32 villes de plus de 100 000 habitants sont classées, Besançon se situe en position 29. Elle était en 1993 située en position 5, en 1994 : 9, en 1995 : 12, en 1996 : 18 et donc en position 29 en 1997. Cette enquête est basée sur un certain nombre de critères, notamment la dépense d'investissement par habitant, qui est classée sur 5 points, donc là on est à 3 points, l'évolution de la taxe professionnelle sur 3 ans, sur 10 points, et là le produit de la taxe professionnelle est classé à 2 points, c'est-à-dire qu'il y a effectivement, on l'a constaté au cours des exercices successifs, de la peine à recueillir de la taxe professionnelle sur la Ville de Besançon. Il y a également un critère qui me paraît essentiel par rapport au dossier qui est exposé ici, c'est celui de la dynamique de l'accueil aux entreprises : 6,5 sur un coefficient de 15 et enfin les réalisations en faveur des entreprises : 5 sur 15. Le problème observé de façon patente, est le déclin relatif de la Ville de

Besançon dans son impact économique et industriel par rapport aux autres villes de plus de 100 000 habitants, et ce qui me paraît grave aussi, par rapport aux capitales régionales voisines. Dijon est classée en 17^{ème} position et Mulhouse est classée en 23^{ème} position, certes en position modeste. Mais en ce qui concerne les critères dynamiques de l'accueil aux entreprises et réalisations en faveur des entreprises, ces villes sont mieux placées que nous. Or, nous sommes dans ce domaine-là dans une concurrence, on le sait bien, sauvage, entre régions et entre capitales régionales. Donc je tenais à souligner cela, parce qu'il est vrai que nous nous réjouissons quand la Ville de Besançon est classée première pour ville verte, pour ses espaces, pour la qualité de la vie. Mais la qualité de la vie ne doit pas être occultée par la disparition de l'emploi qui continue, par une réponse qui n'est que partielle par rapport aux exigences du développement industriel.

Je terminerai par ce chiffre parce qu'il est assez révélateur, en 20 ans Besançon a perdu l'équivalent d'un emploi industriel chaque jour, c'est-à-dire un peu plus de 7 000 emplois industriels. Et je le rappelle, c'est relativement par rapport aux autres capitales régionales que se situe aussi le problème et pas seulement en valeur absolue. Il y a là donc véritablement urgence qu'il y ait enfin une efficacité dans la politique économique voulue par la majorité municipale depuis deux ans.

M. LE MAIRE : Monsieur DUVERGET, si vous avez lu le dernier éditorial de BVV, vous avez pu constater, comme moi-même, la relativité de tous ces classements. On est tantôt 1er, tantôt 15^{ème}, or il est facile de nous montrer ici un classement où l'on est 29^{ème}, mais pas avec les mêmes données, pas avec les mêmes critères. L'Entreprise fait chaque année un classement des villes en s'appuyant sur un certain nombre de critères parmi lesquels, vous avez pu le remarquer, figurent le personnel, les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire que cela favorise les villes qui se sont déchargées sur les entreprises privées, d'un certain nombre de services, ce qui n'est pas le cas de notre ville. S'il n'y a pas de service des eaux, de l'assainissement, des espaces verts qui soient municipaux, on a besoin de moins de personnel et on a moins de dépenses de fonctionnement. Ces deux critères pénalisent donc la Ville de Besançon. Alors dire qu'on a reculé, etc., c'est possible mais je tiens compte d'une façon très très relative de ces classements. Quand on est bon, je ne crie pas cocorico, et quand on est mauvais, je ne dis pas qu'on est parmi les bons. J'ai là un autre classement publié par le Ministère de l'Environnement et le Réseau National des Données de l'Eau, le RNDE qui indique que pour le taux de collecte, nous sommes 5^{ème} sur 27, pour le taux de dépollution, toujours pour l'eau, nous sommes 4^{ème} sur 27. Je vous le dis parce que je l'ai sous les yeux.

M. BONNET : Monsieur le Maire, vous répondez un petit peu dans le prolongement de la réponse de la Municipalité à la presse quand les questionnaires sont sortis. A ce moment-là la réponse était -vous relativisez un peu aujourd'hui- : il y en a un qui est bon, c'est celui de Ça m'intéresse parce qu'on est 1^{er} et il y en a un autre qui n'est pas bon parce qu'on n'est pas bien placé...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que j'ai dit. Relisez et ne traduisez pas à l'envers.

M. BONNET : ... ce n'est pas ce que vous avez dit, mais c'est la réaction de la Municipalité par l'intermédiaire de l'un de vos adjoints. Aujourd'hui, vous dites on relativise les choses donc vous êtes plus prudent par rapport à ça.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas aujourd'hui que je le dis, je l'ai toujours dit.

M. BONNET : Je fais remarquer quand même que la réponse à ce moment-là, que vous relevez encore aujourd'hui, mettait l'accent sur le fait qu'on tient compte d'un critère lié au maintien en régie municipale d'un certain nombre de services. Ici, comme l'a dit Jean-Claude DUVERGET, il y a d'autres critères en terme de dynamisme économique qui apparaissent aussi. Il y a la ville de Rennes qui politiquement est proche de vous, qui a aussi un classement difficile en matière de

productivité des fonctionnaires comme ils le disent, mais qui est beaucoup mieux placée dans d'autres domaines. Donc cet argument n'est pas totalement recevable. Quand je lis les deux questionnaires, je suis content de voir qu'à Besançon on vit bien et je suis prêt à dire aussi que la Municipalité en est en partie responsable, mais à Besançon on vit de moins en moins bien, on travaille de moins en moins, donc c'est une question. On respire bien mais les entreprises ne respirent pas bien. Donc on n'ira pas loin comme ça.

M. LE MAIRE : C'est caricatural, Monsieur BONNET.

M. PINARD : Je crois qu'il faut vraiment relativiser car pour vendre du papier, que ne feraient pas les Parisiens ! Alors ils inventent des critères pour pouvoir mettre sur les grands panneaux devant les bureaux de tabac, par exemple. C'est vrai que pour Ça m'intéresse, on est très bien. Dans l'Entreprise, on est placé les derniers des derniers pour le climat. C'est bien dans celui-là ? Alors il y en a qui vous disent, c'est à Besançon qu'on vit le mieux, et il y en a d'autres qui vous disent : c'est là où on a le climat le plus mauvais. Ça me paraît vraiment étrange. Quant à avoir le climat vraiment le plus mauvais, ça se discute parce que je ne sais pas quel critère ils ont retenu pour affirmer cela. Je ne sais pas s'ils ont pris la pluviométrie, le nombre de jours de brouillard. S'ils ont pris le nombre de jours de brouillard, je ne crois pas qu'on soit plus mal placé que Mulhouse ou Dijon. Enfin, ce critère qui consiste à nous mettre vraiment en queue de liste pour le climat ne me paraît pas très scientifique. Par contre, quand on parle du taux de dépollution, là c'est une mesure qui est une mesure scientifique. Le reste me paraît, je ne dirai pas poétique, mais enfin un petit peu...

M. LE MAIRE : Ça fait vendre du papier.

M. PINARD : ...ça fait vendre du papier !

M. DUVERGET : Puisqu'on en est aux critères, il en est un qui aussi me gêne un peu, c'est que cette enquête, cette année, fait appel aux villes centres hors agglomération, c'est-à-dire que jusqu'à maintenant, les classements étaient liés à l'ensemble de l'agglomération. Et ça m'inquiète d'autant plus qu'effectivement la baisse de Besançon dans le scénario est liée en fait à l'activité de Besançon intramuros et non pas liée à l'activité y compris des communes périphériques et c'est bien ça le problème, c'est-à-dire qu'au cours des années passées, le développement économique s'est fait essentiellement dans la périphérie de Besançon. D'ailleurs Besançon l'a bien compris puisque Besançon a voulu et réussi globalement la politique districale, mais ça signifie aussi qu'actuellement la Ville de Besançon, dans sa dynamique, doit une fière chandelle à la périphérie dans son développement.

M. LE MAIRE : Là encore c'est tout à fait relatif.

M. BONNET : M. PINARD est en général très fiable dans ses sources mais je ne vois pas du tout où il a vu le climat dans le classement de l'Entreprise. S'il le trouve, je suis intéressé par la copie.

M. JEANNEROT : Je vais essayer de répondre aux questions soulevées, du moins apporter quelques éclairages. Monsieur DUVERGET, quand vous dites que nous avons perdu 7 000 emplois industriels dans cette ville, c'est vrai, mais pour être équitable il faut ajouter, sans revenir sur le débat économique que nous avons eu, que ces emplois industriels perdus jusqu'à aujourd'hui, ce qui ne veut pas dire que nous nous satisfaisons de cette situation, ont pu être compensés par des emplois développés dans le secteur tertiaire, parce que si on se contente de dire qu'on a perdu des emplois sans dire qu'en même temps on en a gagnés, je crois qu'on n'est pas équitable dans la présentation de la situation.

Je ne veux pas revenir sur les arguments des uns et des autres, sur les choix des critères, sur les résultats qu'on obtient en croisant lesdits critères. Je vous ferai simplement une observation que vous allez juger par trop empirique mais je n'en ai pas d'autres à vous faire : je suis à la tête d'un service dont je mesure chaque jour la réactivité, et un des meilleurs baromètres, il vaut ce qu'il vaut, c'est ce que me renvoient les différents investisseurs qui se présentent à Besançon et les entreprises bisontines. Chacun et chacune s'accordent à reconnaître à ce service économique de la Ville une première qualité qui est la réactivité. Et je peux vous dire que nous avons actuellement quelques projets que nous avons réussi à retenir et pour lesquels nous vous annoncerons je pense dans les prochains jours de bonnes nouvelles. Si nous avons réussi à les retenir, c'est parce que nous sommes partis les premiers et si on nous parle de l'accueil qui est fait parfois par d'autres collectivités, je peux vous dire que nous n'avons pas à en rougir. C'est vrai que je ne peux pas argumenter mon propos à l'aide de statistiques mais je pense que le témoignage que j'essaie de vous apporter peut être mis dans la balance.

Par ailleurs, nous sommes toujours ouverts au progrès et à l'amélioration. Vous savez que le CIAT (Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire) s'est tenu aujourd'hui et j'en attends des nouvelles pour savoir un petit peu quelles sont les dispositions qui en sortiront, car en particulier sur 1998 nous souhaiterions pouvoir remettre sur le métier une réflexion autour des aides à l'immobilier. Je crois qu'en ce domaine par rapport aussi aux autres collectivités, nous avons des choses à faire progresser.

Dernier point que je rappelle, c'est la démarche que nous avons engagée et à laquelle nous avons donné, dans les tous derniers jours, des prolongements sur la recherche de la création d'un commissariat à l'industrialisation pour la région Franche-Comté, qui ne serait pas forcément d'ailleurs une structure propre à notre région mais qui viendrait singulièrement nous aider à mettre un petit peu un «turbo» dans nos recherches de développement. Voilà les quelques éléments que je voulais développer. Mais très franchement, j'ai moi aussi été interpellé quand j'ai vu que Besançon n'était pas placée dans les premières par rapport au dynamisme, à l'accueil des entreprises mais je ne crois pas qu'on puisse dire des services de la Ville qu'ils ne sont pas à la hauteur des exigences en la matière».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi- Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.